



**Du plus profond du confinement à la reprise d'activité partielle sur site et bientôt totale les élus et mandatés de la CGT continueront à vous informer régulièrement par notre Flash DERS**

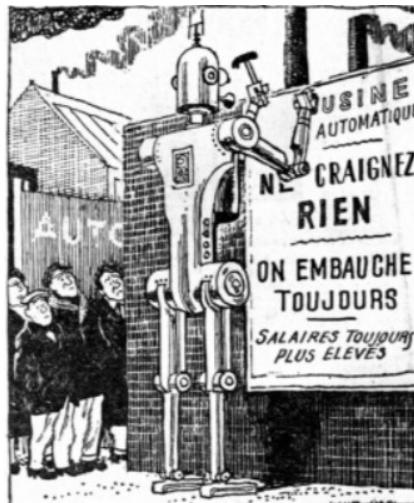
## L'automatisation ambition 2023 DERS ? Ça s'accélère !!!

La date a été lancée comme une boule de bowling dans un jeu de quille... 2023 ! Le projet initiative Automatisation DERS 2023 c'est demain.

L'automatisation ? Pas vraiment une nouveauté, la suppression des tâches répétitives exécutées dans le cadre de nos différents métiers est un enjeu majeur incontournable d'après la direction, tout s'accélère : de plus en plus de services, plus de digital toujours plus. Pourquoi ? Pour répondre à l'exigence des clients et accompagner les salariés vers les métiers de demain, une volonté de pallier encore aux imminents nombreux départs en retraite.

La piste malgré tout semble glissante, la direction reste très vague sur l'impact sur les effectifs et les emplois. Mais ne soyons pas dupe, l'un des intérêts principaux de l'automatisa-

tion est de réduire les coûts et donc l'emploi, bien entendu aux bénéfices des actionnaires. Pour la CGT il est certain qu'une dégradation des conditions de travail des salariés sera notre préoccupation dans l'accélération de l'automatisation et dans la transformation des métiers.



D'autre part, ce projet rejoint parfaitement les objectifs 2025 axés principalement sur des programmes d'économies et l'externalisation de nos réseaux. Et bien évidemment, nous nous attendons que l'étau se resserre aujourd'hui compte tenu des conséquences économiques liées au Covid-19. Stéphane Richard ne cesse de rappeler que nous sommes encore trop nombreux et qu'il est urgent de réduire la masse salariale, de plus en plus déterminer à s'aligner aux autres opérateurs comme Vodafone avec 30 000 salariés. Cette automatisation est inéluctable et supprimera de nombreux emplois dans la plupart de nos métiers. Face à cette automatisation, la CGT propose de réduire le temps de travail à 32 heures permettant la création d'emplois comme l'entreprise LDLC à Lyon.

## NAO 2020 à Orange : jeu de dupes !

Les répercussions de la crise ce n'est pas pour tout le monde ! En garantissant des dividendes conséquents à ses actionnaires Orange a fait son choix : les actionnaires plutôt que ses salariés. Pourtant ce sont bien les salariés qui ont été mobilisés et ont assuré la continuité des services et de l'activité de l'entreprise durant la crise sanitaire. Les « #héros du réseau » ne récolteront que des remerciements et des clopinettes. Et que dire des gains réalisés par l'entreprise sur les déplacements professionnels et les frais de fonctionnements des locaux puisque inoccupés ! On le voit avec les propositions de la direction à l'ouverture des NAO 2020 : 42,5M € et un taux directeur à 1,5%, taux réévalué à 1,8% après la dernière séance de négociation. On est bien loin

des 3% et 110 M € de 2019 qui avaient conduit à la signature de l'accord par toutes les OS représentatives. Ces négociations s'étant terminées début juillet, les OS n'ont pas eu de possibilité de pouvoir faire évoluer le résultat de façon notable. La direction continue donc de focaliser sur le coût du travail en réduisant l'effectif et maintenant en minimisant les augmentations salariales annuelles pour continuer à garantir les dividendes : c'est un engagement de Stéphane Richard.

A la CGT nous revendiquons :

- Des augmentations collectives de 6 % minimum pour tous correspondant aux gains de productivité réalisés par le numérique. Cela doit se traduire pour les

fonctionnaires par une revalorisation de leur point d'indice.

- Le 13e mois pour tous en plus des rémunérations actuelles.
- Une prime exceptionnelle de 1 000 € pour tous
- La suppression définitive des écarts salariaux femmes/hommes selon le principe « à travail de valeur égale, salaire égal »
- La régularisation immédiate de tous les sous-positionnements.
- La reconnaissance des qualifications des métiers par des promotions.
- Un SMIC à 1 800€ bruts à l'embauche et sans qualifications.
- Aucun salaire cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale (3428€/mois en 2020)



## Le travail à Domicile et le temps de travail

Le 4 & le 19 juin, la CGT a demandé à la direction de faire appliquer la réglementation du temps de repos entre 2 vacations et les amplitudes horaires maximum liés aux travaux de nuit.

En effet, nous avons été alertés par des situations ne respectant pas les règles élémentaires du code du travail dans certains services de la Direction des réseaux.

La CGT vous rappelle cette réglementation :

- La durée quotidienne de travail d'un salarié (de plus de 18 ans) s'établit à 10 heures par jour (de 0h à 24 h)
- La durée de travail effectif hebdomadaire ne doit pas dépasser les deux limites suivantes : 48 heures sur une même semaine.
- L'amplitude de la journée de travail est de 13 heures max et correspond à la durée comprise entre le début et la fin de la journée de travail d'un salarié (temps de travail effectif + temps de pause)
- Tout salarié doit bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures minimum entre deux vacations.

Ces règles du temps de travail et de repos s'appliquent également en télétravail à domicile et les risques d'accident liés au manque de repos peuvent aussi subvenir engageant de ce fait la responsabilité de la direction. La flexibilité du temps de travail ne doit pas remettre en cause le code du travail sur le temps de travail comme cela peut être le cas pour les salariés en CEA. N'hésitez pas à contacter la CGT pour tout manquement à ces dispositions.



## Tous confinés, la CGT s'est adaptée!...

Pendant cette période particulièrement pénible pour les salariés de la DERS, la CGT a aussi continué ses activités. En effet confinés au domicile et interdits d'actions sur le terrain, les élus et mandatés CGT de la DERS se sont improvisés en mode start-up syndicale à la sauce télétravail, téléconférence et télémilitantisme. La CGT a su s'adapter à ce nouveau concept forcé, du travail malgré le manque évident d'aller sur le terrain à votre rencontre. Mais à l'heure de l'urgence sanitaire et sociale, nous saisissions tous les moyens pour poursuivre, voire développer sous un angle nouveau l'action militante. Notamment et c'était une première à la DERS, l'organisation en coop

net de trois heures d'informations syndicale, ce qui a permis par exemple le report du retour sur site du groupe A grâce à notre action et celle des salariés concernés. Nous avons aussi fait le choix de vous envoyer nos journaux tels que : le Tenace et Efficace, l'écho du CSE DTSI et ce flash DERS afin de vous maintenir au courant au plus vite de l'activité. Une activité assez intense pendant cette crise sanitaire. Dans les prochains jours la CGT continuera à vous informer, à organiser d'autres heures syndicales par coopnet en attendant aussi notre retour progressif sur les différents sites de la DERS.

### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

(Facultatif) Téléphones → (perso) \_\_\_\_\_

→ pro \_\_\_\_\_

Grade/Classification \_\_\_\_\_

Métier \_\_\_\_\_

Service/Bureau (nom et adresse) \_\_\_\_\_